

PRÉSERVER ET GÉRER LA RESSOURCE EN EAU

PRÉSERVER ET GÉRER LES MILIEUX NATURELS AQUATIQUES

GÉRER LES RISQUES MAJEURS

GOUVERNANCE ET COMMUNICATION

SAGE de la Haute-Somme

Commission Locale de l'Eau

Réunion de travail

Président : Monsieur Bernard LENGLET

ameva

S.A.G.E.I. Haute Somme

Réunion du 1^{er} décembre 2014 à Curlu

1

Ordre du jour

- ❶ Approbation du compte-rendu de la réunion du 6 février 2014
- ❷ Rappel des objectifs du SAGE et de la CLE
- ❸ Etat d'avancement du SAGE Haute Somme
- ❹ Droit Public Consultant : présentation du cadre légale et réglementaire et de leur mission d'expertise juridique du SAGE
- ❺ Proposition de rédaction du PAGD ñ Mise en place d'un Comité de rédaction
- ❻ AEAP : Présentation du futur SDAGE Artois-Picardie 2016-2021
- ❼ Questions diverses

2

SAGE
Communauté
Santé de l'Eau
Haute Somme

Compte-rendu



① Approbation du compte-rendu de la réunion de février 2014

3

SAGE
Communauté
Santé de l'Eau
Haute Somme

Rappels



② Rappels des objectifs du SAGE et du rôle de la CLE

4

Rappel : Qu'est-ce qu'un SAGE ?



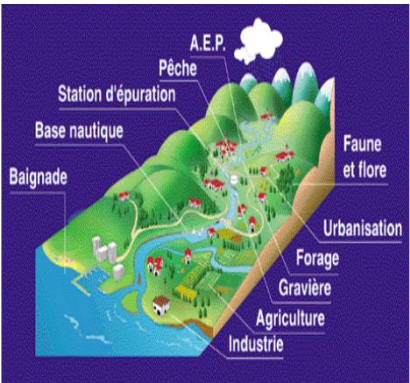




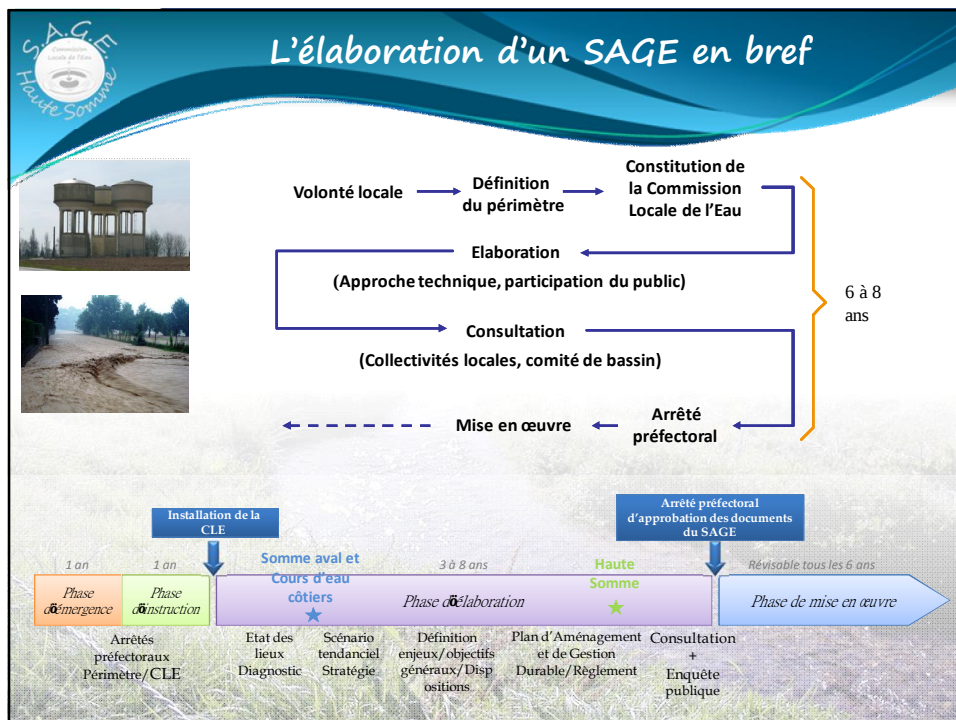

- **un document de planification territoriale :**
 - fixe les règles d'une gestion durable de l'eau sur un territoire cohérent
- **basé sur la concertation :**
 - tous les acteurs de l'eau
- **doté d'une portée juridique**

Le SAGE : un outil pour organiser l'avenir





- **Un objectif :**
 - planifier la gestion de l'eau... pour satisfaire les besoins de tous... sans porter atteinte au milieu
- **Une méthode :**
 - vision globale de la ressource
 - sur un territoire cohérent
 - par la concertation



Le contenu du SAGE

1 - Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable de la ressource en eau (PAGD) → opposable à l'administration

- Ç Synthèse de l'état des lieux
- Ç L'exposé des principaux enjeux
- Ç La définition des objectifs généraux
- Ç Les dispositions du SAGE
- Ç Les conditions de mise en œuvre et de suivi du SAGE
- Ç Un atlas cartographique

2 - Le règlement → opposable au tiers

- Edicte des règles particulières pour la restauration et la préservation de la ressource en eau, pour la protection des milieux aquatiques, etc.

3 - L'évaluation environnementale

→ *Compatibilité avec le SDAGE Artois-Picardie*



**La Commission Locale de l'Eau
Son rôle**

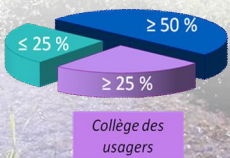
→ Elabore, révisé et suit l'élaboration et la mise en œuvre du SAGE

→ Conduite par le Président de la CLE

→ Pas de moyens propres → définition d'une structure porteuse → EPTB AMEVA

Composition de la CLE

SAGE HS : 44 membres



Collège des représentants de l'Etat ≤ 25 %

Collège des usagers ≥ 25 %

Collège des représentants des collectivités territoriales ≥ 50 %

Renouvellement de la CLE

→ Nouvel arrêté de CLE 20.12.2013
 → 6 années de mandat

→ Plus de suppléant, mais possibilité de donner pouvoir à un membre du même collège

→ Modifié suite aux élections municipales de mars 2014
 → en attente de l'arrêté modificatif

→ Arrêté en cours d'élaboration par les services de l'Etat
 → en attente de l'Union des Maires de l'Aisne

11

Renouvellement de la CLE
Extrait de la CLE → collège des élus

Le Conseil Régional de Picardie :
 - Monsieur François VEILLERETTE, vice-président

Le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais :
 - Monsieur Pierre GEORGET, conseiller régional

Le Conseil Général de la Somme (2 représentants) :
 - Monsieur Michel BOULOGNE, conseiller général du canton de Roisel
 - Monsieur Grégory LABILLE, conseiller général du canton de Ham

Le Conseil Général de l'Aisne :
 - Monsieur Roland RENARD, conseiller général du canton de Saint-Simon

Le Conseil Général de l'Oise :
 - Monsieur Thibaut DELAVENNE, conseiller général du canton de Guiscard

Le Conseil Général du Pas-de-Calais :
 - Monsieur Jean-Claude HOQUET, conseiller général du canton de Bertincourt

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Valorisation du bassin de la Somme (AMEVA):
 - Monsieur Bernard LENGLET, président

12

Renouvellement de la CLE
Extrait de la CLE → collège des élus

Représentants proposés par l'Association des Maires de la Somme (6 représentants):

- Monsieur Jacques MERLIER, maire de Mesnil-Saint-Nicaise
- Monsieur Jean-Pierre LEMAITRE, maire de Voyennes
- Madame Annick MARECHAL, maire de Vauvillers
- Madame Thérèse DHEYGERS, maire de Péronne
- Monsieur Alain SCHIETTECATTE, maire de Villecourt
- Madame Noëlle DELEBASSEE, maire de Cappy

Union des Maires de l'Aisne : en attente des 3 représentants

- M
- M
- M

Dernier arrêté de CLE

- M. Marcel LECLERE, maire de Bellicourt
- M. Alain VAN HYFTE, maire d'Ollzey
- M. Hugues PAVIE, maire de Foreste

13

Renouvellement de la CLE
Extrait de la CLE → collège des élus

Association des Maires du Pas-de-Calais :

- Madame Marguerite LEFEBVRE, maire de Rocquigny

Union des Maires de l'Oise :

- M. Alain CARRIERE, maire de Golancourt

Deux établissements publics de coopération intercommunale du département de la Somme :

- Monsieur Nicolas PROUSEL, président de la communauté de communes de la Haute Somme
- Monsieur André SALOME, président de la Communauté de Communes du Pays Neslois

Un établissement public de coopération intercommunale du département de l'Aisne :

- Monsieur Jérôme LECLERCQ, représentant la communauté d'agglomération de Saint Quentin → délibération le 15.12.14

14

Renouvellement de la CLE
Extrait de la CLE → collège des usagers







Les Associations de Propriétaires Riverains :

- M. Bernard DECROIX président de l'ASPEE

La Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Picardie :

- M. Christophe CHAUVET, vice président de la CCI Amiens Picardie, directeur général de la SICAE de la Somme et du Cambrasis

La Chambre Régionale d'Agriculture de Picardie :

- M. Michel RANDJIA

Les Associations de Protection de la Nature :

- M. Jacques MORTIER président de l'association agréée « Pour le littoral picard et la Baie de Somme » et administrateur de l'agence de bassin Artois Picardie

Les Fédérations de Pêche :

- M. Guy LACHEREZ, président de la FDAAPPMA de la Somme

Les Fédérations de Chasse :

- M. François CREPIN, directeur représentant la Fédération des chasseurs de la Somme

Les Associations de sports d'eau et de loisirs :

- M. Johann BELDAME, représentant le Comité Départemental de Canoë-kayak de la Somme

Les Acteurs du Tourisme :

- M. Jean-Claude LOUVET, représentant l'Office de Tourisme Haute Somme

Les Irrigants :

- M. Xavier PAMART gérant de la SCEA du Moulin

Les Associations de Consommateurs :

- M. Pierre HANTUTE, Président de l'Association Locale de l'UFC Que choisir Amiens et sa région

les exploitants de systèmes d'assainissement ou d'alimentation en eau potable :

- M. Jean-Claude DUSANTER président du Syndicat d'adduction d'eau et d'assainissement de la Vallée de la Somme, mairie d'Artemps

Renouvellement de la CLE
Extrait de la CLE → collège de l'Etat







- Le Préfet coordonnateur de bassin ou son représentant

- Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie ou son représentant

- La Préfète de la région Picardie, Préfète de la Somme ou son représentant

- Le Préfet de l'Aisne ou son représentant

- Le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Picardie ou son représentant

- Le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme ou son représentant

- Le Directeur départemental des territoires de l'Aisne ou son représentant

- Le Directeur de l'agence de l'eau Artois Picardie ou son représentant

- Le Directeur régional du Nord-Pas-de-Calais de voies navigables de France ou son représentant

- Le Directeur de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant

- Le Directeur de l'office national de la chasse et de la faune sauvage ou son représentant

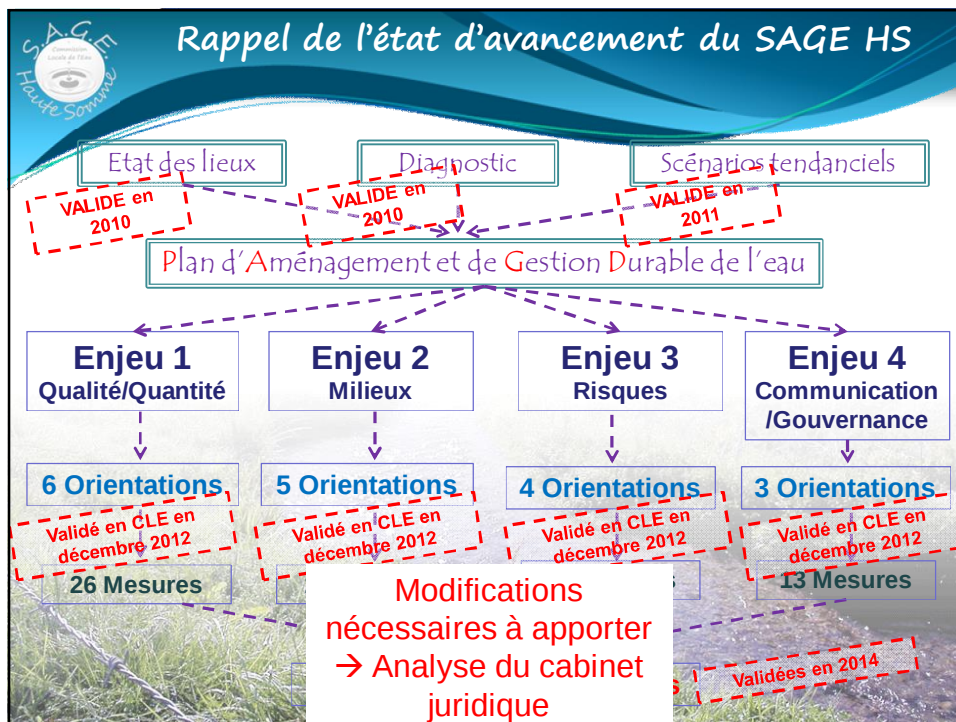
16

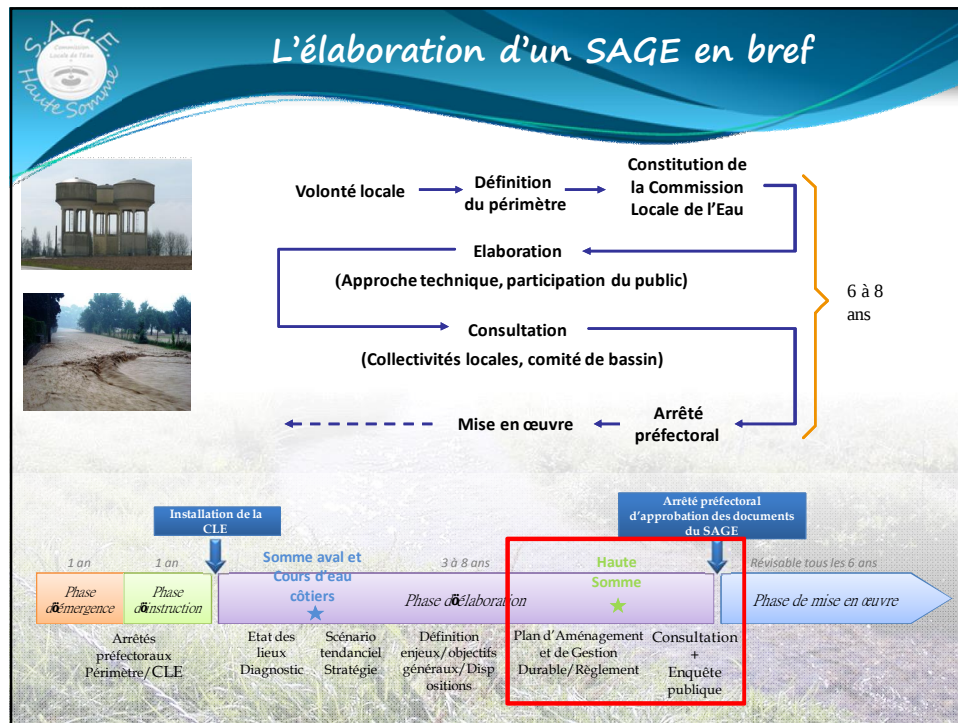
Etat d'avancement du SAGE Haute Somme

③ Etat d'avancement de l'élaboration du SAGE Haute Somme




17





Mission Droit Public Consultant



④ Droit Public Consultant
Expertise juridique du
SAGE Haute Somme

DPC
DROIT PUBLIC CONSULTANTS
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS-PICARDIE

ameva

20




⑤ Proposition de rédaction du PAGD – Mise en place d'un Comité de rédaction



Organisation des fiches disposition du PAGD Programme d'actions /dispositions

Pour chaque enjeu
→ Mise en œuvre du SAGE
→ Des dispositions/actions

Codification
1A – d4
Enjeu 1 – Objectif général 1 – disposition 4

Objectif général de référence

Description de l'action

- Contexte
- Secteur géographique prioritaire associé à une carte
- Objectif de la disposition
- Énoncé de la disposition
- Lien vers le règlement

Mise en œuvre

- Porteurs pressentis
- Partenaires techniques
- Échéancier/Délai
- Moyens humains
- Coût prévisionnel
- Indicateurs pressentis

1A-d4 DÉVELOPPER LES INTERCONNECTIONS ENTRE LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Objectif général de référence
1A – Promouvoir la ressource d'eau et les captages d'Alimentation en Eau Potable (AEP)

Contexte
Le territoire du SAGE de la Haute Somme compte 30 syndicats d'eau potable, ainsi que des communes qui élèvent l'eau potable en régie. La multitude de ces structures implique que chaque commune ne dispose pas d'un seul captage isolé. En cas de pollution, d'un problème technique sur un forage, l'alimentation en eau potable peut devenir problématique voire impossible. L'interconnexion entre structures éloignées les captages d'eau potable peut donc être une solution en cas de difficulté.

Secteur géographique
Les secteurs où un unique captage alimente une ou plusieurs communes. Les forages affectant des concentrations en nitrates ou en produits phytosanitaires proches des seuils de potabilité.

Objectif de la disposition
Garantir une eau conforme aux normes de potabilité et en quantité suffisante, de façon pérenne.

Description de l'action
La CLE invite la structure porteuse à communiquer auprès des gestionnaires de captages d'AEP sur les avantages de l'interconnexion.
Pour cela, la CLE souhaite que la structure porteuse, en collaboration avec les services de l'Agence de l'Eau et de l'ARS, mette en place un observatoire permanent de l'axe des interconnexions sur les réseaux d'AEP.
La CLE propose, à cet effet, que soit adoptée la démarche consistant à :
• Identifier les réseaux à connecter en fonction de la vulnérabilité des forages (isolément, seuils de potabilité de certaines nitrates proches des normes, etc.)
• Déterminer les modalités techniques et administratives envisageables sur ces réseaux.

Énoncé de la disposition
La CLE recommande à la structure porteuse d'accompagner les gestionnaires des réseaux d'AEP identifiés comme relevant une ou des interconnexions dans leur démarche.
• de projet technique précis de raccordement (point d'interconnexion, aménagements nécessaires, débits maximum prévisibles, négociation avec les structures voisines, etc.)
• de détermination des modalités de mise en œuvre de l'interconnexion (cette mise en œuvre, travaux éventuels, dans quelle cas l'interconnexion pourra être activée, etc.)
• de déclaration de l'interconnexion à l'Agence Régionale pour la Santé.
En complément, la CLE souhaite que la structure porteuse, en partenariat avec l'Agence de l'Eau et les organismes institutionnels concernés, mette à jour les schémas directeurs départementaux d'eau potable.

Mise en œuvre

Porteurs pressentis AMEVA, Syndicats d'eau potable, EPCI, Communes

Partenaires techniques pressentis AMEVA, AEAP, CG, ARS, Collectivités

Échéancier Lancement : 2015
Durée : 3 ans

Moyens humains 1 ETP

Budget prévisionnel Coût prévisionnel : 4 TTC
Financier potentiel : AEAP

Indicateurs pressentis Nombre d'interconnexions créées
Nombre de communes interconnectées

 **Comité de rédaction
Proposition de composition**

→ 10 membres maximum pour une concertation efficace

- Le Président de la CLE
- L'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- La DDTM 80 / DDT 02
- La DREAL Picardie
- La Chambre d'agriculture 80 / 02
- L'EPTB AMEVA
- 1 élu en fonction de la thématique
- 1 usager en fonction de la thématique
- ? Autre proposition ?
- DPC sur une partie des réunions



23

 **Comité de rédaction
Proposition de composition**

→ 2 réunions pour le PAGD → 4 réunions

- 1^{re} réunion : semaine du 5 janvier → 2 enjeux
- 2^e réunion : semaine du 12 janvier → 2 enjeux

→ 2 réunions pour le règlement : 2^e quinzaine de janvier

→ Dates envoyées aux membres du Comité de rédaction avant le 5 décembre

→ Prochaine réunion de CLE : 29 ou 30 janvier 2015

→ Perspectives : validation du PAGD et du règlement pour début 2015



Contact : Animatrice du SAGE → Mélanie Leclaire
m.leclaire@ameva.org
 03 64 85 00 23 (ligne directe)

24



Agence de l'Eau Artois-Picardie
SDAGE 2016-2021



⑥ Présentation du SDAGE Artois-Picardie 2016-2021



25



Agence de l'Eau Artois-Picardie
SDAGE 2016-2021



⑦ Questions diverses/Perspectives

Elections de mars 2015
→ modification du collège des élus



26

 **SAGE Haute Somme**



Merci de votre attention

27